



PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° D3 SIDPC 19-18 relatif à la composition nominative de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), et de ses sous-commissions spécialisées

**Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu :

le code de la sécurité intérieure ;

le code général des collectivités territoriales ;

le code de l'urbanisme ;

le code de la construction et de l'habitation ;

le code de la santé publique ;

le code du travail ;

le code de la voirie routière ;

le code forestier ;

le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R 133-3 à R133-13 ;

la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

le décret n° 2015-630 du 5 juin 2015, relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

le décret n° INTA 1611727D du 6 mai 2016 portant nomination du préfet de l'Eure ;

l'arrêté ministériel INTE1621255A du 5 septembre 2016 relatif à la participation des services de police et de la gendarmerie nationales aux commissions de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;

l'arrêté SGBRH-17-04 du 22 novembre 2017 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1^{er} décembre 2017.

l'arrêté D3 SIDPC 19-17 du 27 août 2019 relatif au fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), à ses sous-commissions spécialisées et aux commissions d'arrondissement ;

la circulaire du 22 juin 1995 relative aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité.

Considérant la désignation des élus siégeant à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité par le président de l'union des maires et des élus de l'Eure en date du 10 septembre 2014 ;

Considérant l'extrait du procès-verbal N° 2017-C09-1-12, des délibérations du conseil départemental de l'Eure du 11 septembre 2017 désignant les représentants du conseil départemental qualifiés au sein des organismes extérieurs ;

Considérant les propositions des organismes et associations consultés.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

ARRETE

TITRE 1 : LA COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ (CCDSA)

Article 1 - Sont désignées membres de la commission avec voix délibérative les personnes suivantes :

a) Trois conseillers départementaux désignés par le président du conseil départemental de l'Eure :

Titulaires :

- Mme Perrine FORZY, conseillère départementale du canton de Gisors ;
- Mme Chantale LEGALL, conseillère départementale du canton des Andelys ;
- Mme Colette BONNARD, conseillère départementale du canton de Verneuil d'Avre et d'Iton.

Suppléants :

- Mme Clarisse JUIN, conseillère départementale du canton Evreux 2 ;
- M. Ollivier LEPINTEUR, conseiller départemental du canton Evreux 2.

b) Trois maires désignés par le président de l'Union des Maires et des Élus de l'Eure :

Titulaires :

- M. Roger WALLART, maire de Tournedos-Bois-Hubert ;
- M. Gaëtan BAZIRE, conseiller municipal de Louviers ;
- M. Bernard FORCHER, maire de la Neuville-du-Bosc.

Suppléants :

- M. Gérard CHERON, maire de Breteuil ;
- M. Jacky BIDAULT, adjoint au maire de Louviers ;
- M. Alain ANDRES, conseiller municipal de Verneuil sur Avre.

c) En ce qui concerne les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :

- un représentant de la profession d'architecte : M. Paul BERNARD.

d) En ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées :

- quatre représentants choisis en raison de leur compétence et présentés par les associations représentatives des personnes handicapées, des personnes âgées ou des parents de mineurs handicapés :

Association des paralysés de France

Titulaire : M. Bruno CAERELS

Suppléant : M. Luc CASSIUS

Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de l'Eure

Titulaire : M. Steeves AUBERT

Suppléant : Mme Marjorie CAILLEAUX

Coordination Handicap Normandie

Titulaire : Mme Laurie BLANCHET-QUEMARD
Suppléant : M. Hervé PICARD

Association La Ronce – Institut médico-éducatif

Titulaire : Mme Pascale CHANSON
Suppléant : Mme Sophie TESSON.

- En fonction des affaires traitées :
 - trois représentants des propriétaires et gestionnaires de logements

Logiliance Ouest de l'Eure :

Titulaire : Mme Nathalie JOUSSE

Union sociale pour l'habitat de Haute-Normandie :

Titulaire : M. Richard PICCARDI – Eure Habitat
Suppléant : M. DISSE – Logement Familial de l'Eure

Chambre des propriétaires :

Titulaire : M. Bernard PAUL
Suppléant : M. Marcel NOE

- trois représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public :

Grande distribution :

Titulaire : M. Gilles GREAUME – Intermarché Pont Audemer

Petit commerce :

Titulaire : Mme Christelle LAMBERT – Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure
Suppléant : Mme Carole RICHARD – Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure

Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Eure :

Titulaire : Mme Hélène Morvant
Suppléant : M. Yves MEGARD

- trois représentants des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voiries ou d'espaces publics :

Titulaire : M. Roger WALLART, maire de Tournedos-Bois-Hubert
Suppléant : M. Bernard FORCHER, maire de la Neuville-du-Bosc
M. Gérard CHERON, maire de Breteuil

Titulaire : M. Gaëtan BAZIRE, conseiller municipal de Louviers
Suppléants : M. Jacky BIDAULT, adjoint au maire de Louviers
M. Alain ANDRES, conseiller municipal de Verneuil sur Avre

- trois représentants pour les schémas directeurs d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée, personnes qualifiées en matière de transport :

Titulaires : M. Pascal ERNAULT, conseiller municipal de Claville
Mme Sylvie PONTIEUX, direction des politiques publiques durable de la communauté d'agglomération Seine-Eure
M. Amine CHRAIBI, Intercommunalité Normandie Sud-Eure

Titulaire : M. Alexandre MODENA
Suppléant : Mme Nadège DECAUX

e) En ce qui concerne la sécurité des occupants des terrains de camping et stationnement des caravanes :
– un représentant des exploitants :

Titulaire : M. Roger ARGENTIER
Suppléant : Mme Sylvie VERSHEURE

TITRE 2 : LA SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Article 2 – Pour toutes les attributions, sont membres de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées avec voie délibérative les personnes nominativement énumérées ci-après :

a) quatre personnes choisies en raison de leur compétence et présentées par les associations représentatives des personnes handicapées, des personnes âgées ou des parents de mineurs handicapés :

Association des paralysés de France

Titulaire : M. Bruno CAERELS
Suppléant : M. Luc CASSIUS

Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de l'Eure

Titulaire : M. Steeves AUBERT
Suppléant : Mme Marjorie CAILLEAUX

Coordination Handicap Normandie

Titulaire : Mme Laurie BLANCHET-QUEMARD
Suppléant : M. Hervé PICARD

Association La Ronce – Institut médico-éducatif

Titulaire : Mme Pascale CHANSON
Suppléant : Mme Sophie TESSON.

b) En fonction des affaires traitées, sont également membres avec voix délibérative :

Pour les dossiers de bâtiment d'habitation, représentants des propriétaires et gestionnaires de logements :

Logiliance Ouest de l'Eure :

Titulaire : Mme Nathalie JOUSSE

Union sociale pour l'habitat de Haute-Normandie :

Titulaire : M. Richard PICCARDI – Eure Habitat
Suppléant : M. DISSE – Logement Familial de l'Eure

Chambre des propriétaires :

Titulaire : M. Bernard PAUL
Suppléant : M. Marcel NOE

Pour les dossiers d'établissements recevant du public et d'installations ouvertes au public, représentants des propriétaires et des exploitants d'établissements recevant du public :

Grande distribution :

Titulaire : M. Gilles GREAU – Intermarché Pont Audemer

Petit commerce :

Titulaire: Mme Christelle LAMBERT – Chambre de commerce et d’industrie de l’Eure
Suppléant : Mme Carole RICHARD – Chambre de commerce et d’industrie de l’Eure.

Chambre des métiers et de l’artisanat de l’Eure :

Titulaire : Mme Hélène Morvant
Suppléant : M. Yves MEGARD

Pour les dossiers de voirie ou d’aménagements des espaces publics, représentants des maîtres d’ouvrages et gestionnaires de voirie ou d’espace publics :

Titulaire : M. Roger WALLART, maire de Tournedos-Bois-Hubert ;
Suppléants : M. Gérard CHERON, maire de Breteuil ;
M. Bernard FORCHER, maire de la Neuville-du-Bosc.

Titulaire : M. Gaëtan BAZIRE, conseiller municipal de Louviers ;
Suppléants : M. Jacky BIDAULT, adjoint au maire de Louviers ;
M. Alain ANDRES, conseiller municipal de Verneuil sur Avre.

Titulaire : M. Alexandre MODENA ;
Suppléant : Mme Nadège DECAUX.

Pour les schémas directeurs d’accessibilité – agenda d’accessibilité programmée, personnes qualifiées en matière de transport :

Titulaires : M. Pascal ERNAULT, conseiller municipal de Claville ;
Mme Sylvie PONTIEUX, direction des politiques publiques durable de la communauté d’agglomération Seine-Eure ;
M. Amine CHRAIBI, chargé de mission DUERP, intercommunalité Normandie Sud-Eure.

Titulaire : M. Alexandre MODENA ;
Suppléant : Mme Nadège DECAUX.

TITRE 3 : LA SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR LA SÉCURITÉ DES TERRAINS DE CAMPING ET DES CARAVANES.

Article 3 - Sont membres avec voix consultative, les personnes désignées ci-après pour représenter les exploitants des terrains de camping et de stationnement de caravanes :

- Titulaire : M. Roger ARGENTIER
- Suppléant : Mme Sylvie VERSHEURE

TITRE 4 : LA SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES D’INCENDIE DE FORÊT, LANDES, MAQUIS ET GARRIGUE.

Article 4 - Sont membres avec voix délibérative pour toutes les attributions, les personnes désignées ci-après :

- le représentant du centre régional de la propriété forestière :

Titulaire : M. Xavier GORGE
Suppléant : M. Jacques des BROSSES

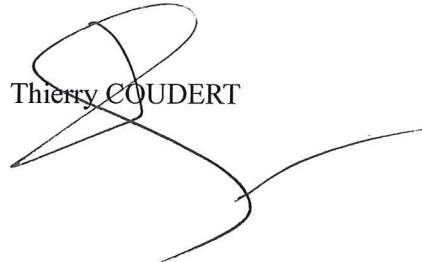
TITRE 5 : DISPOSITIONS FINALES

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen (adresse : 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – téléphone : 02.35.58.35.00) dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 6 - Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, les sous-préfets des arrondissements des Andelys et de Bernay, le directeur de l'agence régional de santé de Normandie, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, le directeur départemental du service d'incendie et de secours de l'Eure, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure, le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Eure, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres des sous-commissions.

Évreux, le **27 AOUT 2019**
Le préfet,


Thierry COUDERT